

Lien vers l'article:

<https://infosante.whitecube.dev/guides/abus-sexuel-chez-l-enfant-identification-et-prise-en-charge>

Abus sexuel chez l'enfant : identification et prise en charge

De quoi s'agit-il ?

On parle d'abus sexuel chez l'enfant lorsqu'un enfant est impliqué dans des activités sexuelles qu'il ne comprend pas complètement, qu'il ne souhaite pas ou pour lesquelles il n'est pas d'accord (il ne consent pas). La législation belge considère les relations sexuelles avec des personnes de moins de 16 ans comme des abus sexuels. En dessous de cet âge, un enfant est considéré comme incapable de donner son consentement pour des activités sexuelles.

Les enfants peuvent être agressés sexuellement par des adultes, mais aussi par d'autres enfants qui, vu leur âge ou leur stade de développement, sont en position de pouvoir ou de confiance par rapport à la victime.

La loi distingue deux formes d'abus sexuel : le viol et l'attentat à la pudeur. En cas de viol, il y a toujours pénétration avec le pénis, le doigt ou tout autre objet. Cela peut être vaginal, anal ou oral. En cas d'attentat à la pudeur, il y a des actes sexuels non désirés mais il n'y a pas de pénétration, par exemple, le harcèlement sexuel, des contacts non désirés dans des endroits intimes, montrer des organes génitaux ou des rapports sexuels à l'enfant. Le visionnage de porno ou la réalisation de photos ou de vidéos à connotation sexuelle sont aussi une forme d'abus sexuel.

Les enfants victimes d'abus sexuels sont souvent aussi victimes d'une autre forme de violence. Par exemple, l'auteur peut utiliser un chantage émotionnel ou recourir à la violence physique pour faire taire l'enfant.

Quelle est sa fréquence ?

La maltraitance infantile est bien plus fréquente que ce que l'on pourrait penser. En 2016, 7 080 rapports de négligence ou de maltraitance ont été signalés au Centre de confiance pour enfants maltraités, l'équivalent flamand de SOS Enfants. Cela représente 20 signalements par jour.

Le chiffre des abus sexuels chez les enfants est très variable selon les pays. Cela tient à la culture, mais la définition de l'abus sexuel chez l'enfant varie aussi d'un pays à l'autre.

Comment le reconnaître ?

L'abus sexuel n'est pas toujours facile à reconnaître. Certains enfants font de leur mieux pour agir normalement et cacher l'abus, par peur ou par honte. Vous pouvez suspecter des abus sexuels si :

- l'enfant raconte lui-même un abus sexuel ;
- l'enfant présente des signes physiques ;
- le comportement de l'enfant a changé ;
- un examen médical montre des lésions pour lesquelles il n'y a pas de bonnes explications ;
- des activités pédophiles sont découvertes dans l'environnement, et l'enfant pourrait être une victime.

Les enfants qui subissent des abus sexuels se comportent souvent différemment des autres enfants de leur âge. Ils peuvent avoir un comportement sexuel adulte, tel que s'habiller de manière séduisante ou se comporter de manière provocante. On peut aussi souvent observer une connaissance de la sexualité qui ne correspond pas à l'âge. De nombreux enfants victimes d'abus sexuel sont de plus en plus solitaires et anxieux et évitent les contacts physiques. Certains deviennent agressifs et frappent dans le vide parce qu'ils n'ont personne à qui faire part de leur problème. Les enfants plus jeunes retrouvent parfois des comportements antérieurs : ils recommencent à sucer leur pouce ou à faire pipi au lit. Les troubles du sommeil et les cauchemars sont également un problème fréquent. Les enfants plus âgés peuvent développer des troubles de l'alimentation ou présenter des comportements à risque, tels que la consommation d'alcool ou de drogues.

L'abus sexuel peut conduire à des sentiments dépressifs et à la dépression chez de nombreux enfants au fil du temps. Des idées noires et des tentatives de suicide peuvent se produire.

En plus des changements de comportement de l'enfant, il existe des signes physiques qui font penser à un abus sexuel :

- des bleus (ecchymoses), des éraflures ou des blessures dans des endroits inhabituels (à l'intérieur des cuisses par exemple) ;
- l'enfant a mal aux organes génitaux ;

- des blessures, des ecchymoses ou un écoulement étrange au niveau des organes génitaux.

Si des enfants ou des adolescentes sont enceintes ou développent une maladie sexuellement transmissible, vous devez toujours envisager la possibilité d'abus.

Que pouvez-vous faire ?

Si vous soupçonnez qu'un enfant est victime d'abus sexuel, essayez d'en discuter. Parlez-en à un médecin, à un ami, à votre partenaire ou à un collègue et demandez-lui s'il a remarqué quelque chose. Vous pouvez également appeler le 103 (Écoute Enfants) ou demander conseil à SOS Enfants. Ils vous aident à bien gérer la situation et éventuellement à déjà entreprendre des démarches vous-même.

Essayez de parler à l'enfant vous-même, mais sans exercer de pression. Certains enfants n'osent rien dire par peur ou parce qu'ils ne font plus confiance aux adultes. Montrez votre préoccupation. Cela peut être une première occasion de faire savoir que quelque chose ne va pas. Comme il n'est pas facile de commencer ce genre de conversation, plusieurs sites Web expliquent, étape par étape, comment vous pouvez faire et orienter la conversation dans la bonne direction.

Si un enfant vous avoue qu'il est victime d'abus sexuel, ne promettez pas de garder ce secret. L'enfant aurait encore moins confiance dans les adultes. Une bonne prise en charge de l'abus d'enfant nécessite une concertation avec d'autres.

Expliquez à l'enfant qu'il est nécessaire d'aller chez le médecin pour constater et soigner les blessures et pour prélever des échantillons, ce qui peut conduire à une condamnation du ou des auteurs.

Il est préférable de déposer une plainte auprès de SOS-Enfants ou au numéro gratuit 103. Ils ouvrent un dossier et examinent le cas. Écouter des enfants victimes d'abus sexuel peut être très interpellant. Parlez-en à votre médecin, à votre partenaire, à vos amis ou collègues. Parfois, il peut être utile de parler à un thérapeute ou à un psychologue, ou d'aller à un groupe de soutien.

Que peut faire le médecin ?

La prise en charge d'un enfant abusé sexuellement doit se dérouler en plusieurs étapes :

- une conversation sur les faits ;
- un examen physique avec constat d'éventuelles blessures et prélèvement d'échantillons ;
- une évaluation psychique ;
- si nécessaire, le recours aux autorités compétentes.

L'abus sexuel chez l'enfant est un crime grave qui doit être pris en charge avec l'expertise nécessaire. C'est la raison pour laquelle on demande souvent l'aide d'un spécialiste, par exemple un pédiatre, un psychologue ou un psychiatre, l'accompagnement par l'ONE...

L'abus sexuel peut avoir un impact important sur l'enfant. Le médecin essaiera donc toujours d'abord d'engager une conversation afin d'établir une relation de confiance. Il notera soigneusement l'histoire et les plaintes de l'enfant.

Si l'abus a eu lieu il y a moins de 24 heures, le médecin adressera l'enfant à un service d'urgence disposant d'un Set d'Agression Sexuelle (SAS). Là, un examen clinique est effectué et des échantillons sont prélevés qui pourront conduire à une condamnation des auteurs. Il peut s'agir de fluides corporels tels que le sperme, la salive et les cheveux sur lesquels on peut effectuer une recherche d'ADN, mais aussi, par exemple, de fibres des vêtements portés par l'auteur.

Jusqu'à 2 semaines après l'abus, un expert du vécu peut trouver et documenter des signes de maltraitance. Dans ce cas, un rendez-vous est fixé avec un médecin expérimenté dans la reconnaissance des symptômes d'abus sexuel.

En cas de (présomption de) maltraitance d'enfant, un médecin a le droit de le signaler à SOS-Enfants, même si les parents ne sont pas d'accord.

Le médecin préparera un dossier et collaborera au sein d'une équipe multidisciplinaire pour accompagner l'enfant au mieux. Dans cette équipe, il y a toujours un psychologue ou un psychiatre responsable de l'accompagnement psychique.

Rédaction le 20 mai 2020.

Dernière mise à jour le 20
mai 2020

Lien vers l'article:

<https://infosante.whitecube.dev/guides/abus-sexuel-chez-l-enfant-identification-et-prise-en-charge>



Liens Utiles

- Centre de prise en charge des violences sexuelles
<https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>
- 103-Ecoute-Enfants
<https://www.103ecoute.be/>
- Equipes SOS-Enfants
<https://www.one.be/public/grossesse/maltraitance/equipes-sos-enfants/>
- Centre PMS
<http://www.enseignement.be/index.php?page=24633>
- Maltraitance
<https://www.one.be/public/categoriedetail/categories/maltraitance/>
- 107-Télé-Accueil
<https://tele-accueil.be/>
- CVFE- Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion
<https://www.cvfe.be/>

Sources

- Guide de pratique clinique étranger
<https://www.ebpnet.be/fr/pages/display.aspx?ebmid=ebm00698>